

DECRET N°2009-690 DU 31 DECEMBRE 2009

portant approbation des états financiers de la
Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice clos
au 31 décembre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 07 décembre 2009 ;

DECRETE :

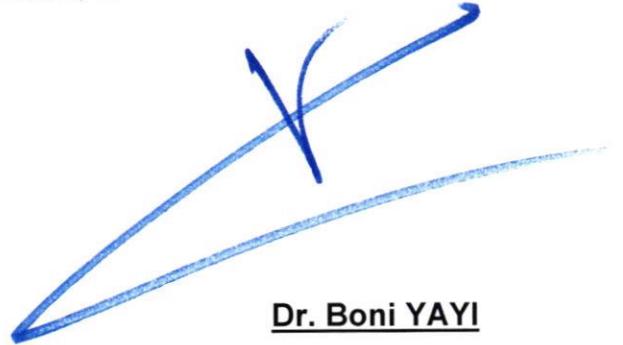
Article 1^{er} . - Sont approuvés, les états financiers de la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent en annexe à de décret.

67 3

Article 2- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



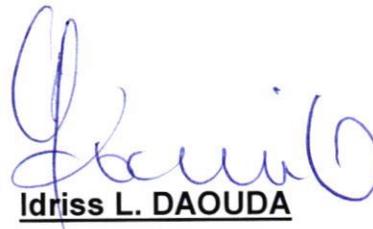
Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - HCJ 2 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - - HAAC 2 - SGG 2 -MECPDEPP-CAG 2- MEF 2 - Autres
Ministères 29 - DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGAE-DGCPE 4 - IGF 1- BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-
CSM-IGAA 3 - UAC-ENEAM -FADESP- FASEG 4 - UNIPAR 1 - LNB 5 - JORB 2